



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 octobre 2018

n° 188-18 C

Objet : *RD - Commune de La Motte-Servolex - Avis sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme pour le projet de réaménagement du nœud autoroutier*

- date de convocation le 19 octobre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-cinq octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Marc Chauvin à Daniel Rochaix - de Nathalie Colin-Cocchi à Christine Dioux - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Annick Bonniez - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Christian Gogny à Michel Dyen - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoz - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska - de Jean-Pierre Ruffier à Claudette Levrot-Virot - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet

• conseillers excusés : 10

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 25 octobre 2018

délibération n° 188-18 C

objet **RD - Commune de La Motte-Servolex - Avis sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme pour le projet de réaménagement du nœud autoroutier**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, indique que le présent projet de délibération a pour objet d'émettre un avis sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune de La Motte-Servolex, suite à l'enquête publique relative au projet de réaménagement du nœud autoroutier.

La mise en compatibilité doit permettre la réalisation de l'opération comprenant notamment :

- l'infrastructure proprement dite (comprenant ouvrage en terre, ouvrage d'art...),
- les éléments connexes permettant l'insertion du projet dans son environnement (bassin d'assainissement, plantations...) ainsi que les rétablissements de voiries,
- les installations permettant la construction de l'infrastructure (base travaux, voies d'accès aux ouvrages et équipements...).

Pour permettre la réalisation de l'ensemble de ces ouvrages, l'évolution du PLU de La Motte-Servolex s'avère nécessaire.

Ainsi, l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLU de La Motte-Servolex a été menée du 27 juin 2018 au 10 août 2018.

Le dossier de mise en compatibilité du document d'urbanisme, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint sont soumis pour avis à l'assemblée délibérante de Grand Chambéry. Grand Chambéry dispose alors d'un délai de deux mois pour émettre un avis. À défaut, ce dernier sera réputé favorable.

Considérant que le document d'urbanisme de la commune La Motte-Servolex n'est pas compatible avec le projet de réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry,

Considérant que la réalisation du projet de réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry présente un caractère d'utilité publique ou d'intérêt général qui nécessite une mise en compatibilité du document d'urbanisme de La Motte-Servolex,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-55 et R.153-14,

Vu l'examen conjoint du projet avec les personnes publiques associées du 04 mai 2018,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2018, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, portant sur la mise en compatibilité des PLU de Chambéry et La Motte-Servolex, et portant classement de voirie dans le réseau autoroutier, qui s'est déroulée du 27 juin 2018 au 10 août 2018,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur du 09 septembre 2018,

Vu la délibération du Conseil municipal de La Motte-Servolex du 31 janvier 2005 approuvant le Plan local d'urbanisme,

Vu le dossier de mise en compatibilité du PLU de La Motte-Servolex, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dématérialisés transmis à l'ensemble des membres du Conseil communautaire,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : émet un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de La Motte-Servolex,

Article 2 : partage la réserve du commissaire enquêteur suivante : « sous réserve d'un engagement contractuel ferme du maître d'ouvrage, AREA et des collectivités territoriales directement concernées portant sur la localisation, le financement et les modalités de mise en œuvre des deux zones de covoiturage (Villarcher et le long de la VRU plus au sud). Celles-ci, complémentaires à l'aire prévue sur la plateforme de péage, visant à pallier les insuffisances de celle-ci et participant à une réelle amélioration de la situation actuelle, doivent s'envisager dans le cadre du présent projet, simultanément au parking de la gare de péage »,

Article 3 : précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de la Communauté d'agglomération pendant un mois et qu'une mention sera insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans tout le département, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 188-18 C

Objet de l'acte : RD - Commune de La Motte-Servolex - Avis sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme pour le projet de réaménagement du nœud autoroutier

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Date de l'acte : 25 octobre 2018

Annexe : Dossier d'enquête publique préalable à la DUP et MECDU;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181025-lmc1H21393H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21393H1

Date de transmission en Préfecture : 09 novembre 2018

Date de réception en Préfecture : 09 novembre 2018